



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
11 décembre 2024

Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2025

10 et 11 février 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2024, 10 et 11 septembre 2024¹

I. Élection du bureau

1. Lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui s'est tenue au siège des Nations Unies, à New York, les 10 et 11 septembre 2024, Zoraya del Carmen Cano Franco, Représentante permanente adjointe du Panama auprès des Nations Unies, a été élue Présidente du Conseil d'administration pour le reste de l'année 2024 (représentant le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), après que la précédente Présidente et Représentante permanente du Panama auprès des Nations Unies, Markova Concepción Jaramillo, a démissionné de ses fonctions à New York. En outre, Michal Miarka, Représentant permanent adjoint de la Pologne auprès des Nations Unies, a été élu Vice-président du Conseil d'administration pour le reste de l'année 2024 (représentant le groupe des États d'Europe de l'Est) après que la précédente Vice-présidente et Représentante permanente adjointe de la Pologne auprès des Nations Unies, Joanna Skoczek, a démissionné de ses fonctions à New York.

II. Questions d'organisation

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la deuxième session ordinaire ([UNW/2024/L.4](#)) et approuvé le rapport de la session annuelle, qui s'est tenue du 18 au 20 juin 2024 ([UNW/2024/6](#)). Le Conseil d'administration a approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2025 ([UNW/2024/CRP.7](#)), ainsi que l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la première session ordinaire de 2025 ([UNW/2024/CRP.6](#)), prévue les 10 et 11 février 2025.

3. Le Conseil d'administration a adopté quatre décisions : Décision 2024/9 – Rapport relatif au dialogue structuré sur le financement des résultats du plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes ; Décision 2024/10 – Examen complet de la politique conjointe de recouvrement des coûts ; Décision 2024/11 – Examen par le Corps commun d'inspection

¹ Remarque : le présent document a été élaboré dans son intégralité par ONU-Femmes.



des fonctions de gouvernance et de supervision des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'ONU-Femmes ; et Décision 2024/12 – Examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes par le Corps commun d'inspection. Ces décisions sont jointes en annexe au présent rapport.

III. Déclarations liminaires

4. Le Vice-président du Conseil d'administration représentant le groupe des États d'Europe occidentale et autres États a ouvert la session en plaçant la réunion sous le signe du *Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies*. Il a félicité la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour ses trois années à la tête de l'organisation et a présenté les questions devant être abordées dans le cadre de la session.

5. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a souhaité la bienvenue à la Présidente et au Vice-président nouvellement élus et a remercié les ambassadeurs sortants. Elle a remercié les autres membres du Bureau pour leur engagement indéfectible en faveur du triple mandat d'ONU-Femmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a exprimé sa gratitude au Conseil d'administration pour le soutien et les conseils apportés à ONU-Femmes ainsi que pour la sagesse de son leadership.

6. À propos du Sommet de l'avenir, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a rappelé qu'il s'agissait d'une occasion unique à l'échelle d'une génération et a souligné que des preuves irréfutables indiquaient que la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 5 constituait l'une des meilleures solutions pour atteindre l'ensemble des autres ODD. Elle a ajouté qu'ONU-Femmes soutenait, dans les documents finaux et leurs annexes, dans la Déclaration sur les générations futures et dans le Pacte numérique mondial, la double approche consistant à intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble des programmes et à favoriser cette égalité à travers des initiatives spécifiques. La Directrice exécutive de l'Entité a également évoqué la situation des femmes et des filles en Afghanistan, au Soudan et à Gaza, en rappelant qu'ONU-Femmes devait continuer sans relâche à porter leur voix. Elle a souligné la nécessité d'un système multilatéral fort pour relever les défis de notre époque, tous étroitement liés les uns aux autres.

7. Faisant référence à la publication prochaine par ONU-Femmes du dernier *Gros plan sur l'égalité des sexes*, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a fait savoir que, si le nouveau rapport identifiait certaines évolutions positives, telles que le recul de la pauvreté et la diminution des disparités éducatives entre les genres, il mettait également en avant les aspects de l'objectif de développement durable 5 sur lesquels le monde a pris du retard. Elle a par exemple précisé que, à ce rythme, il faudrait 137 ans pour mettre fin à l'extrême pauvreté chez les femmes et les filles, 68 ans pour éradiquer le mariage des enfants et 39 ans pour parvenir à la parité entre les sexes dans tous les parlements. La Directrice exécutive de l'Entité a indiqué que s'engager à faire mieux, plus vite et de manière ciblée, constitue l'essence de ce qu'ONU-Femmes considère comme le meilleur moyen de véritablement commémorer le trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing+30) en 2025.

8. Pour ce qui concerne Beijing+30, la Directrice exécutive a présenté les trois axes de travail sur lesquels ONU-Femmes devra se concentrer en 2025 pour promouvoir l'héritage et la vision de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Beijing : (1) collaborer avec les États Membres et autres parties prenantes pour faire avancer les investissements à fort impact et à haut rendement au niveau des pays ; (2) travailler avec la société civile pour faire en sorte qu'elle soit entendue et qu'elle dispose de toutes les ressources dont elle a besoin pour faire valoir ses droits et influencer l'action ; et (3) accompagner le système multilatéral dans la réaffirmation de son engagement en faveur de l'ODD 5 ainsi que dans le renforcement, en vue d'obtenir de meilleurs résultats, du Plan d'accélération mondial pour l'égalité des sexes soutenu par le Secrétaire général.

9. Faisant le point sur le processus de décentralisation engagé par ONU-Femmes, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a fait savoir que des pouvoirs plus étendus avaient déjà été octroyés aux bureaux régionaux et bureaux de pays en matière d'achats, de gestion financière, de ressources humaines (RH) et de gestion de projets, et que les ressources avaient été réaffectées de manière à renforcer les capacités ayant une influence directe sur les résultats au niveau des pays. Elle a précisé qu'ONU-Femmes avait alloué 72,45 millions de dollars É.-U. aux régions et aux pays dans le cadre d'un investissement ponctuel, et avait amélioré les processus de planification, de suivi et d'établissement de rapports afin que l'Entité puisse mieux concrétiser sur le terrain ses actions en faveur des femmes et des filles, et mieux en mesurer les impacts. La Directrice exécutive a ajouté qu'ONU-Femmes cherchait désormais à optimiser son efficacité et son efficience à travers une relocalisation stratégique des postes (dans des lieux où les coûts financiers sont moindres, où le fuseau horaire est propice à la collaboration, où les temps de trajet sont plus courts et où les voyages sont moins coûteux). Elle a annoncé que trois nouveaux sites, à savoir Bangkok, Bonn et Nairobi, avaient ainsi été sélectionnés pour devenir, avec New York, des centres d'opérations. Elle a précisé qu'ONU-Femmes avait déjà commencé à examiner une par une les fonctions institutionnelles dont la relocalisation présenterait le plus grand intérêt, et que la prochaine étape consisterait à étudier plus en détail les caractéristiques des nouveaux sites. Elle a ajouté que la plupart des transferts de fonctions étaient programmés pour les troisième et quatrième trimestres de 2025. Elle a fait remarquer qu'ONU-Femmes avait dûment tenu compte des retours d'expérience rapportés par les organisations apparentées des Nations Unies et a affirmé que l'Entité travaillait en étroite collaboration avec son Conseil du personnel afin de garantir la plus grande flexibilité possible dans la prise en considération des situations individuelles des collaborateurs. Elle a promis qu'ONU-Femmes ferait de son mieux pour chaque membre du personnel. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a expliqué que les économies réalisées grâce à cette décentralisation devraient permettre, en moins d'un an, de compenser les dépenses ponctuelles associées aux transferts, et qu'elles pourront, les années suivantes, être réinvesties au service du mandat d'ONU-Femmes. Elle a précisé que ces changements seraient pris en compte dans le nouveau plan stratégique 2026-2029 d'ONU-Femmes et son budget intégré. Elle a conclu en s'engageant à tenir le Conseil d'administration informé de l'évolution de la situation.

IV. Dialogue structuré sur le financement

10. Dans ses observations liminaires, la Directrice exécutive adjointe a remercié le Conseil d'administration pour le soutien politique et financier apporté à ONU-Femmes. Elle a indiqué que le total des recettes d'ONU-Femmes en 2023 s'établissait à 586 millions de dollars, et fait observer que les deux tiers des contributions volontaires versées sur l'année émanaient de 86 États Membres. Elle a insisté sur le potentiel transformateur des

investissements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, rappelant que ceux-ci constituaient non seulement un levier crucial pour atteindre l'ODD 5, mais également, de façon plus globale, pour faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a souligné l'importance des dialogues structurés sur le financement, qui offrent l'occasion de discuter des priorités en matière de ressources, notamment de la nécessité, pour ONU-Femmes, de disposer de fonds flexibles et prévisibles afin d'optimiser l'utilisation du budget dans un contexte fiscal de plus en plus contraignant et des conditions mondiales d'une complexité grandissante.

11. Le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a présenté le rapport sur le dialogue structuré sur le financement et a souligné la tendance à la baisse du ratio entre les ressources ordinaires et les autres ressources dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Il a indiqué qu'il était convaincu que la part des ressources ordinaires devrait être au minimum de 40 % pour que l'Entité mène à bien son mandat, alors que cette part est actuellement de 30 %, contre 70 % pour les autres ressources. Il a remercié les États Membres pour leur contribution aux ressources ordinaires et aux autres ressources en faisant observer qu'elles avaient augmenté de respectivement 7 % et 1,5 % en 2023. Il a précisé que c'était seulement la troisième fois dans l'histoire de l'Entité que les ressources ordinaires augmentaient plus rapidement que les autres ressources. Malgré cette évolution positive, le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a annoncé que les projections d'ONU-Femmes pour 2024 n'étaient pas encourageantes, car l'Entité prévoit que les ressources ordinaires du budget intégré de 2023 devraient présenter un déficit de 36 millions de dollars. Il a appelé les États Membres à effectuer des dons en faveur d'ONU-Femmes avant la fin de l'année et a adressé ses remerciements aux 77 partenaires gouvernementaux qui ont contribué aux ressources ordinaires en 2023, et en particulier à ceux qui se sont engagés sur plusieurs années. En ce qui concerne la diversification du financement, le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a fait part de l'augmentation des financements couvrant les notes stratégiques et de celle, substantielle, des financements communs. Il a signalé que les comités nationaux avaient généré près de 5,25 millions de dollars en 2023, se classant ainsi au dix-septième rang des contributeurs aux ressources ordinaires d'ONU-Femmes. Il a conclu en ajoutant que la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive avait investi une partie des fonds non alloués dans les comités nationaux afin de soutenir leurs activités de mobilisation de ressources.

12. À l'ouverture des débats, les États Membres ont félicité la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour son leadership et ont exprimé leur satisfaction au regard des efforts continus déployés par ONU-Femmes pour faire progresser les droits des femmes et des filles dans le monde. Les délégations ont souhaité la bienvenue à la Présidente et au Vice-président nouvellement élus. De nombreuses délégations ont rappelé que le prochain Sommet de l'avenir ainsi que la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies offrirait la possibilité de renouveler les engagements de la communauté internationale en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'égalité des sexes. De même, une délégation a signalé que l'examen approfondi des progrès réalisés dans le cadre de l'ODD 5 qui sera conduit en 2025 par le Forum politique de haut niveau ainsi que la mise en œuvre du Plan d'accélération mondial pour l'égalité des sexes soutenu par le Secrétaire général constitueraient des occasions importantes d'attirer l'attention de la communauté mondiale et de relancer le dialogue et les progrès. Les États Membres ont souligné l'importance de Beijing+30 et du vingt-cinquième anniversaire de la première résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité pour sécuriser les progrès accomplis et éviter de nouveaux reculs. Dans la perspective de l'élaboration du nouveau

plan stratégique 2026-2029 d'ONU-Femmes, les délégations ont mis en avant la nécessité de s'adapter et d'évoluer pour pouvoir répondre aux besoins urgents des femmes et des filles partout dans le monde, et l'importance, pour l'Entité, d'assurer le lien entre les différentes parties prenantes afin de garantir que les actions d'autonomisation menées en faveur des femmes et des filles prennent bien en compte toute leur diversité. Pour ce qui concerne le processus de décentralisation engagé par ONU-Femmes, les délégations ont salué le fait que l'Entité privilégie désormais l'impact de ses actions sur les résultats sur le terrain et sur la vie quotidienne des femmes en s'appuyant davantage sur les bureaux locaux, mais ont également demandé plus d'informations sur ce processus d'optimisation. Faisant référence au rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats du plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes, un État Membre s'exprimant au nom de 24 pays a insisté sur l'importance, pour l'Entité, de disposer de financements non préaffectés, flexibles, durables et prévisibles, et a mentionné qu'il s'agissait d'une condition essentielle à la réalisation du triple mandat d'ONU-Femmes, à l'atteinte des ODD et à la solidité des systèmes de contrôle interne. Afin d'encourager la contribution aux ressources ordinaires, le groupe a appelé ONU-Femmes à améliorer ses communications en s'appuyant sur des données probantes et des récits reflétant la réalité du terrain, afin de favoriser la visibilité et d'attirer plus efficacement les contributions aux ressources ordinaires aux niveaux mondial, régional et national. Il a également invité ONU-Femmes à réduire autant que possible la concurrence interne entre les bénéficiaires des ressources, à continuer à financer les fonctions essentielles à travers les ressources ordinaires ainsi qu'à poursuivre les efforts visant à élargir la base de donateurs et à diversifier les types de financement.

13. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs commentaires et a répondu aux questions sur le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement. Elle a, à cette occasion, présenté les nouveaux programmes conjoints et les derniers partenariats conclus avec les institutions financières internationales. Évoquant le Plan d'accélération mondial pour l'égalité des sexes, la Directrice exécutive de l'Entité a fourni des détails supplémentaires sur la création d'un nouveau Secrétariat qui soutiendra l'action des organes de gouvernance chargés de superviser la mise en œuvre du Plan à l'échelle du système. La Directrice exécutive adjointe est revenue sur le caractère déterminant des ressources ordinaires et de la coopération avec les institutions financières internationales pour accroître la disponibilité des financements sensibles au genre. Elle a évoqué les moyens par lesquels ONU-Femmes cherchait à élargir sa base de donateurs et à diversifier son financement, et a détaillé les modalités de la décentralisation en faveur des régions et des pays. La Directrice de la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité a ensuite répondu aux questions relatives à l'impact de la réduction des ressources ordinaires sur le modèle économique d'ONU-Femmes. Elle a répondu à plusieurs questions concernant le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement, indiquant par exemple qu'ONU-Femmes avait réalisé un certain nombre d'investissements pour améliorer les données sur les résultats, et avait élaboré un rapport mettant en lumière ses réalisations. La Directrice exécutive adjointe a complété en fournissant davantage de détails sur les plans d'ONU-Femmes pour Beijing+30. La Directrice de la Division des programmes, des politiques et de l'appui intergouvernemental a répondu aux interrogations des États Membres sur les actions menées auprès des femmes en milieu rural et sur les activités de soins à autrui, en insistant sur les efforts déployés par ONU-Femmes pour faire avancer la cause des femmes, de la paix et de la sécurité aux niveaux régional, mondial et national.

V. Questions financières, budgétaires et administratives

14. L'examen complet de la politique conjointe de recouvrement des coûts a été présenté au Conseil d'administration ([DP/FPA-ICEF-UNW/2024/1](#)). La Directrice de la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité a remercié les délégations pour la fiabilité de leur engagement et de leur soutien sur les sujets de recouvrement et de classification des coûts, et a également exprimé sa reconnaissance au PNUD, à l'UNICEF et au FNUAP pour leur collaboration et leur coopération dans le cadre de l'examen de la politique conjointe de recouvrement des coûts. À la suite de la demande d'examen dont a fait l'objet, en 2024, cette politique approuvée par le Conseil d'administration en 2020, la Directrice a réaffirmé l'intérêt majeur de préserver l'approche harmonisée et de ne procéder à des révisions que si elles sont de nature à favoriser la transparence et le recouvrement intégral des coûts. Elle a poursuivi en commentant quatre conclusions de l'examen. Elle a indiqué premièrement que l'examen avait mis en évidence l'efficacité de la politique conjointe de recouvrement des coûts, non seulement pour le recouvrement intégral des coûts, mais également pour l'harmonisation entre les organismes. Deuxièmement, compte tenu des différences entre les organismes du point de vue de la taille et du modèle économique, elle a expliqué que l'examen avait abouti à la proposition de maintenir les taux de recouvrement des coûts indirects précédemment approuvés par les conseils d'administration. Troisièmement, elle a fait savoir que les organismes avaient apporté quelques petites clarifications au cadre de classification des coûts afin de s'aligner sur la définition approuvée par le Réseau Finances et budget. Les fonctions d'appui ont notamment été introduites en tant que catégorie de coûts, tandis que la catégorie relative aux activités de développement a été renommée et recouvre désormais les activités humanitaires. Quatrièmement, elle a ajouté que quelques modifications mineures soulignant l'importance du recouvrement intégral des coûts directs et indirects avaient été apportées à la politique révisée. La Directrice a précisé que tous les organismes continueraient à rendre des comptes détaillés sur les différentes catégories de coûts entrant dans leurs budgets intégrés respectifs, ainsi que sur les éventuelles dérogations en matière de recouvrement des coûts, telles qu'elles figurent actuellement dans le rapport annuel de la Directrice exécutive. Pour ce qui concerne les prochaines étapes, elle a déclaré que les organismes travailleraient rapidement à la mise à jour de leurs propres politiques internes, documents d'orientation, outils et procédures opérationnelles standards sur la base de cette nouvelle politique, qui sera ensuite reflétée dans le budget intégré 2026-2027 d'ONU-Femmes.

15. Les États Membres ont remercié ONU-Femmes d'avoir mené l'examen complet de la politique conjointe de recouvrement des coûts aux côtés du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, et d'avoir tenu le Conseil d'administration informé tout au long du processus. Une délégation a demandé, afin de permettre aux États Membres d'effectuer des comparaisons financières, que les statistiques sur le recouvrement des coûts fassent l'objet d'un rapport annuel consolidé comprenant un tableau détaillé pour chaque organisme ainsi que la liste de l'ensemble des dérogations, assorties de leur impact financier. La délégation est revenue sur la nécessité de protéger les ressources ordinaires et a reconnu les avantages marginaux découlant de l'application de taux différenciés, tout en faisant remarquer que les taux réduits appliqués aux contributions thématiques n'avaient pas entraîné de croissance significative des ressources qui leur sont attachées. Une autre délégation a soutenu qu'il était indispensable, pour accroître le taux effectif de recouvrement des coûts, de continuer à appliquer les taux harmonisés ainsi qu'à minimiser le recours aux dérogations. Elle a exprimé sa volonté d'en savoir plus sur les étapes qui suivront l'entrée en vigueur des changements et a encouragé ONU-Femmes à inclure dans ses propositions de programmes et de projets une note explicative justifiant les coûts. Elle a invité ONU-

Femmes à considérer, lorsque cela est possible, les coûts liés aux activités de supervision et de prévention de l'exploitation et des abus sexuels comme des coûts directs, alléguant que ces activités relèvent d'une certaine manière de l'appui et des services opérationnels directement liés à la mise en œuvre des programmes ou des projets. La délégation a encouragé ONU-Femmes à continuer à informer le Conseil d'administration des défis récurrents associés au recouvrement des coûts au niveau national. Elle a en outre voulu savoir comment ONU-Femmes continuerait à collaborer avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF pour l'élaboration des politiques propres aux différents organismes et des documents d'orientation sur la politique révisée à l'intention des bureaux de pays. Un autre État Membre a confirmé que l'harmonisation restait pour lui une priorité et s'est félicité des changements apportés à la politique, en particulier sur les éléments susceptibles d'améliorer l'harmonisation avec le système des Nations Unies au sens large. Il a insisté sur le fait que, au cours des quatre prochaines années, l'accent devrait être mis sur la mise en œuvre de ce recouvrement intégral des coûts, avec une attention particulière portée aux coûts directs. Il a en outre invité les quatre organismes à publier des supports de communication dans un langage simple afin de favoriser l'acceptation du recouvrement direct des coûts, en particulier au niveau national.

16. En réponse aux interventions des États Membres, la Directrice de la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité a déclaré que l'élaboration d'un ensemble complet de procédures, de documents d'orientation, d'outils et de listes de contrôle, y compris des modèles de budget et des FAQ, était déjà en cours. Elle a souligné l'importance d'une sensibilisation et d'un dialogue continus pour expliquer les coûts directement liés à la mise en œuvre des projets et des programmes. Pour ce qui concerne les dérogations, elle a souligné les efforts significatifs consentis par ONU-Femmes jusqu'à présent pour en limiter l'utilisation et l'engagement de l'organisation à poursuivre sur cette voie. Le Responsable du budget a ajouté qu'ONU-Femmes s'inspirait chaque année des meilleures pratiques pour mettre à jour ses directives. Il a par ailleurs signalé que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts résidaient avant tout dans les différences qui existent, selon les organismes et les pays, dans l'accueil que les donateurs réservent à cette politique ainsi que dans les capacités limitées du personnel des bureaux de pays. Le Directeur de la Division de la gestion et de l'administration a révélé que des efforts de sensibilisation et de formation seraient déployés à travers l'ensemble des régions après la finalisation des procédures et des boîtes à outils. Il a également expliqué que des actions seraient entreprises pour familiariser les donateurs avec les exigences et la nécessité d'un recouvrement intégral des coûts directs.

VI. Examen de la gestion et de l'administration par le Corps commun d'inspection

17. Dans ses observations liminaires, la Directrice exécutive adjointe a remercié le Corps commun d'inspection d'avoir mené le premier examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes. Elle a indiqué qu'ONU-Femmes utiliserait les conclusions et les recommandations formulées dans le cadre de l'examen pour améliorer son efficacité et son efficacité organisationnelle en vue d'accélérer la réalisation de son mandat et de sa mission. Elle a signalé que sur les neuf recommandations formelles identifiées par le Corps commun d'inspection, ONU-Femmes avait déjà accepté les cinq recommandations adressées à l'Entité et se tenait désormais prête à assister le Conseil d'administration dans l'examen des quatre recommandations restantes qui lui sont adressées. Elle a également confirmé l'accueil favorable fait par ONU-Femme aux 53 recommandations informelles.

La Directrice exécutive adjointe a poursuivi en expliquant que la mise en œuvre des recommandations était déjà en cours et qu'ONU-Femmes continuerait, à l'avenir, à concentrer ses efforts sur les domaines qui nécessitent des améliorations, y compris dans le cadre de l'élaboration de son prochain plan stratégique et de son budget intégré.

18. Les inspecteurs du Corps commun d'inspection ont présenté les résultats de leur examen au Conseil d'administration, précisant que les recommandations formelles portaient sur des domaines tels que la gouvernance, la gestion exécutive, la responsabilité et le contrôle interne, les ressources financières, la gestion des connaissances ainsi que la gestion des ressources humaines. Ils ont indiqué que, conformément à la pratique habituelle, les informations relatives au suivi des recommandations seraient enregistrées dans le système de suivi en ligne du Corps commun d'inspection, puis communiquées à l'Assemblée générale. Ils ont ajouté que le rapport comportait un document additionnel contenant des observations supplémentaires relatives au mandat d'ONU-Femmes. Les Inspecteurs se sont félicités du lancement, en avril 2024, d'un cadre de gouvernance interne révisé, qui constitue une réponse anticipée à leur recommandation sur ce sujet. Également dans le cadre des recommandations formelles, ils ont insisté sur le fait que le fonctionnement des comités de gestion et les synergies établies entre eux devaient être améliorés, notamment à travers l'adoption de stratégies de gestion révisées ainsi que de pratiques plus transparentes et respectueuses du devoir de rendre des comptes, et ont précisé que ces dispositions devraient être renforcées par une représentation élargie afin de garantir l'adhésion de l'ensemble de l'organisation aux décisions. Les inspecteurs ont recommandé de joindre à la documentation soumise au Conseil et de télécharger sur le site Internet d'ONU-Femmes un organigramme détaillant la structure de l'Entité. Ils ont souligné les fortes contraintes imposées par le cadre financier d'ONU-Femmes en matière de prévisibilité, de durabilité et de flexibilité des financements, et ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le ratio actuel entre les ressources ordinaires et les autres ressources pourrait, dans un contexte d'expansion des activités, se traduire par une insuffisance des ressources allouées aux fonctions institutionnelles, et exposer ainsi l'Entité à une série de défaillances et de risques. Pour répondre à cette préoccupation, les inspecteurs ont insisté sur la nécessité de compléter les orientations existantes par des procédures opérationnelles standards qui faciliteront l'application de la politique de recouvrement des coûts définie par ONU-Femmes. Un autre élément crucial mis en évidence concerne l'initiative « Pivoting to Regions and Countries » (« Décentraliser au profit des régions et des pays ») et la nécessité de veiller à ce que les réformes de délocalisation et de réaffectation des ressources soient menées de manière plus inclusive, en impliquant le personnel d'ONU-Femmes dans son ensemble et ses représentants sur le terrain en particulier. Ces réformes devront être justifiées par des objectifs concrets et clairement définis ainsi que par un argumentaire solide, fondé sur une analyse des coûts et des avantages économiques et opérationnels. En matière de supervision, le renforcement de la deuxième ligne de défense au sein d'ONU-Femmes, y compris l'institutionnalisation de la déclaration de contrôle interne, reste essentiel et les inspecteurs ont donc proposé l'élaboration d'un plan d'action complet à cet effet. Pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines, deux recommandations spécifiques ont été faites, assorties d'un large éventail d'objectifs. La première recommandation porte sur l'élaboration d'une stratégie de ressources humaines tenant compte du processus de décentralisation entamé par l'Entité. La seconde recommandation concerne l'analyse du recours aux modalités contractuelles spécifiques applicables au personnel affilié ainsi que l'établissement de rapports sur ce sujet. Les inspecteurs ont fait observer que presque toutes les recommandations incluaient la mise en place d'un mécanisme de remontée des informations vers le Conseil d'administration. En détaillant le contexte de l'examen de la gestion et de l'administration

d'ONU-Femmes, ils ont évoqué trois points majeurs. Tout d'abord, ONU-Femmes est le seul organisme des Nations Unies qui se consacre entièrement à l'instauration d'un changement transformateur dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Deuxièmement, l'examen intervient à un moment critique du travail conjoint d'ONU-Femmes et des autres entités des Nations Unies pour réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre des actions et des recommandations proposées à la suite de cet examen devra donc commencer rapidement pour qu'ONU-Femmes puisse tenir les engagements pris dans le cadre du Programme 2030. Troisièmement, l'accent devra être mis sur les actions requises pour s'assurer que l'Entité reste en mesure de remplir sa mission, en particulier après cinq années de mise en œuvre du plan de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, initié par le Secrétaire général.

19. La Directrice de la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité a présenté la réponse de la direction d'ONU-Femmes au rapport du Corps commun d'inspection. Elle a indiqué qu'ONU-Femmes avait déjà réalisé des avancées substantielles dans la mise en œuvre de certaines des recommandations adressées à la Directrice exécutive et que l'Entité avait d'ores et déjà mis son expertise en matière de gestion au service du Conseil d'administration pour l'aider à examiner les recommandations qui lui ont été adressées. Elle a fait remarquer en outre que, sur le plan de la gouvernance interne et conformément au cadre révisé qui la définit, ONU-Femmes continuait non seulement à améliorer l'efficacité de ses comités de gestion, mais aussi à promouvoir leur collaboration ainsi que l'implication des bureaux locaux dans la prise de décision. Elle a ajouté que, dans le cadre des processus relatifs au budget intégré et au budget ordinaire, l'organigramme de l'Entité était régulièrement publié, dans un format similaire à celui des autres organismes des Nations Unies. Évoquant l'initiative « Pivoting to Regions and Countries initiative », elle a réaffirmé l'objectif de maximiser l'impact du travail de l'Entité en relocalisant les personnes et les ressources et déléguant les pouvoirs au plus près des femmes et des filles qu'elle sert. La Directrice de la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité a déclaré par ailleurs qu'ONU-Femmes s'engageait à ce que la mise en œuvre de cette initiative se fasse de manière transparente, dans un esprit de concertation et en s'appuyant sur des données probantes, et à ce qu'elle soit complétée par une deuxième ligne de défense solide. Pour ce qui concerne les ressources financières, elle a reconnu l'existence d'un déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources, et a affirmé qu'ONU-Femmes travaillait activement à régler ce problème en améliorant sa transparence et ses processus de communication sur les résultats, en donnant à tous ses partenaires financiers une meilleure visibilité, y compris sur les ressources ordinaires, et en plaidant pour des financements flexibles et prévisibles, notamment par le biais de notes stratégiques et de guichets de financement thématiques. Elle a annoncé, sur le sujet des ressources humaines, l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui devrait permettre à l'Entité de disposer d'une main-d'œuvre autonome et diversifiée. Dans ce contexte, elle a confirmé qu'ONU-Femmes mettrait à jour ses indicateurs d'efficacité organisationnelle afin de pouvoir suivre et rapporter les progrès accomplis dans les domaines les plus critiques.

20. À l'ouverture des débats, les États Membres ont remercié les inspecteurs du Corps commun d'inspection d'avoir mené cet examen complet et utile, et ont exprimé leur gratitude à ONU-Femmes pour la réponse apportée par la direction ainsi que pour sa détermination à agir sur tous les points ayant fait l'objet de recommandations formelles. Une délégation a demandé aux inspecteurs d'indiquer quelles recommandations devraient être considérées comme prioritaires par ONU-Femmes et le Conseil d'administration, et quelles recommandations, si elles n'étaient pas suivies, présenteraient les plus grands

risques. Elle a également indiqué qu'elle souhaitait connaître les suggestions des inspecteurs sur la manière dont les points de l'ordre du jour relatifs à la gestion des risques et à la culture organisationnelle devraient être abordés, et notamment sur les enjeux spécifiques qui ressortent de l'examen et des recommandations auxquelles il a donné lieu dans ces deux domaines. La délégation s'est enquis de la manière dont les résultats de l'examen seraient pris en compte pour l'élaboration du prochain plan stratégique et du prochain budget intégré d'ONU-Femmes, et a demandé à l'Entité d'apporter des précisions sur sa nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines. Une autre délégation a interrogé ONU-Femmes sur les actions entreprises en vue d'accroître la transparence des processus de convocation et de documentation des réunions de l'équipe dirigeante. Elle a également souhaité savoir si, pour favoriser l'adhésion de l'ensemble des membres de l'organisation et garantir l'adaptation des politiques révisées à leurs objectifs, la procédure de révision des politiques encourageait ou exigeait la consultation du personnel, à la fois au siège et sur le terrain. Un autre État Membre a demandé aux représentants du Corps commun d'inspection d'expliquer plus en détail comment l'absence perçue d'une structure de gestion financière cohérente qui permettrait de décloisonner le travail de l'Entité avait affaibli la capacité d'ONU-Femmes à mobiliser davantage de ressources ordinaires. S'inquiétant de l'éventualité que les sources de financement restent inchangées, la délégation a insisté sur la nécessité d'alléger certaines contraintes et a demandé comment ONU-Femmes envisageait d'accélérer l'action dans ce domaine. Elle a soutenu qu'ONU-Femmes devrait avant tout veiller à faire avancer et à finaliser la mise en œuvre des recommandations les plus anciennes, et notamment de celles portant sur la décentralisation au profit des régions et des pays ainsi que sur le renforcement de la deuxième ligne de défense. Une autre délégation a souligné que les hauts dirigeants devaient améliorer la transparence et la communication avec les équipes de terrain, en particulier en vue de promouvoir l'inclusion et d'éclaircir la perception qu'ont ces équipes des bénéfices substantiels et économiques du processus de décentralisation engagé par ONU-Femmes.

21. En réponse aux interventions des États Membres, les inspecteurs du Corps commun d'inspection ont insisté sur le fait que, bien que les neuf recommandations soient toutes d'une importance capitale, la priorité devait être accordée à la stratégie de gestion des ressources humaines. Ils ont ajouté que cela ne devait toutefois pas porter préjudice à la mise en œuvre des autres recommandations. Ils ont rappelé qu'il était indispensable, pour qu'ONU-Femmes puisse remplir son mandat, que des mesures de réaffectation du personnel et du budget de l'Entité soient prises et mises en cohérence. Les Directrices exécutives adjointes et la Directrice de la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité ont répondu aux États Membres que toutes les sources indépendantes d'informations et de connaissances, y compris le Corps commun d'inspection, seraient consultées pour l'élaboration du prochain plan stratégique. Elles ont confirmé que l'équipe dirigeante se réunissait régulièrement et qu'un cahier des charges et des procédures opérationnelles claires avaient été élaborés, notamment pour ce qui concerne les chaînes hiérarchiques et la coordination entre les différentes structures. Ils ont réitéré la nécessité de renforcer la deuxième ligne de défense de l'Entité en investissant dans les capacités et la gestion des ressources humaines.

VII. Examen par le Corps commun d'inspection de la gouvernance et des fonctions de supervision des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes

22. Le Vice-président du Conseil d'administration représentant le groupe des États d'Europe occidentale et autres États a fait le point sur la mise en œuvre de l'évaluation des fonctions de gouvernance et de supervision du Conseil d'administration telles que définies dans sa décision 2024/3, en se référant plus spécifiquement au rapport du Corps commun d'inspection

(JIU//REP/2023/7). https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2023_7_english.pdf Il a indiqué qu'à la suite de cette décision, le Bureau du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, par l'intermédiaire de sa Présidente, avait engagé une série de discussions et de réunions avec les présidences respectives des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et de l'UNICEF. Il a affirmé que le Bureau travaillerait assidûment avec les représentations régionales pour faciliter la nomination, d'ici début janvier 2025, des États Membres qui participeront au groupe de travail, témoignant ainsi de son souhait que la composition du groupe puisse être tacitement approuvée par les conseils d'administration concernés avant la première session ordinaire de 2025. Il a ajouté que la rédaction du cahier des charges du groupe de travail ferait l'objet d'une collaboration interrégionale et impliquerait l'ensemble des conseils d'administration concernés. Il est prévu que le projet de cahier des charges soit présenté pour adoption lors de la première session ordinaire de 2025. Il a souligné que les États Membres devaient mener un processus de consultation inclusif et transparent, à l'image de leur engagement collectif à appliquer au Conseil d'administration les normes de gouvernance les plus exigeantes. Il a annoncé que le Bureau s'engageait à assurer une transition en douceur au moment de la prise de fonctions de ses nouveaux membres, en janvier 2025, et a confirmé qu'un point permanent de l'ordre du jour serait désormais consacré à ce processus lors de chaque session formelle. Il a indiqué qu'une consultation conjointe informelle serait organisée à la mi-janvier 2025 avec le Corps commun d'inspection, et que la direction d'ONU-Femmes et les chefs des bureaux indépendants devraient soumettre leurs notes d'information en novembre 2024. Pour ce qui concerne le Conseil d'administration d'ONU-Femmes, le Vice-président a précisé que le Bureau avait toute confiance dans le leadership et les opérations de l'Entité, et estimait qu'ONU-Femmes avait répondu aux exigences de gouvernance et avait rendu compte de ses actions conformément à ses obligations, notamment en matière de transparence.

23. Après l'ouverture des débats, les États Membres ont remercié le Bureau pour cette mise au point et ont de nouveau exprimé leur reconnaissance au Corps commun d'inspection pour son rapport. Un groupe d'États Membres a souligné que certaines des recommandations du rapport pourraient avoir des implications considérables et qu'il conviendrait donc d'examiner attentivement ce qui est souhaitable et réalisable. Ils ont insisté sur le fait que les décisions devraient non pas être prises à la hâte, mais être suffisamment informées pour être prises en connaissance de cause, qu'elles devraient en outre être pleinement participatives et inclusives, et qu'elles devraient tenir compte des disparités du point de vue des capacités. Une autre délégation a indiqué attendre avec impatience les retours qui seront formulés par la direction et les bureaux indépendants d'ONU-Femmes après un premier examen de l'évaluation, tout faisant remarquer qu'elle n'était pas encore en mesure de soutenir la mise en œuvre de l'une ou l'autre des recommandations étant donné que ses propres délibérations internes étaient toujours en cours. Elle a sollicité l'avis d'ONU-Femmes sur l'évaluation et les recommandations auxquelles elle a donné lieu. Un autre État Membre a souligné que cet examen tombait à point nommé ainsi que la nécessité de réformer en profondeur les structures de gouvernance et de supervision des conseils d'administration pour les adapter à une situation en constante évolution.

24. La Secrétaire général adjointe et Directrice exécutive a assuré qu'ONU-Femmes accueillait favorablement le rapport du Corps commun d'inspection et le processus d'examen mis en œuvre, et considérait disposer ainsi d'un outil adapté et utile pour évaluer l'efficacité de son organe directeur, le Conseil d'administration. Elle a confirmé qu'ONU-Femmes et ses fonctions indépendantes communiqueraient leurs observations en novembre, comme prescrit par la décision 2024/3. Elle a déclaré que l'Entité était prête à soutenir le groupe de travail autant que nécessaire s'il en faisait la demande, puis a réaffirmé qu'elle restait résolument engagée pour soutenir les États Membres dans cette entreprise.

VIII. Réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau des régions

25. Dans ses déclarations liminaires, la Directrice exécutive adjointe a déploré que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes soit aujourd'hui l'une des plus inégales au monde. Elle a expliqué que la féminisation de la pauvreté dans la région avait eu un effet disproportionné sur les femmes, en particulier celles des populations autochtones et afrodescendantes. Elle a indiqué qu'ONU-Femmes avait choisi de s'attaquer en priorité à la problématique des activités de soins à autrui, afin de permettre aux femmes de gagner en autonomie et d'accéder plus facilement aux marchés du travail formel. Elle a reconnu les avancées dans ce domaine des politiques nationales des pays de la région et a mis en avant le soutien apporté par ONU-Femmes pour l'élaboration des nouvelles législations. Elle a ensuite souligné la complexité des problèmes auxquels la région est confrontée, à savoir notamment les activités criminelles, les conflits internes, les trafics, les catastrophes naturelles et les changements climatiques. Elle a rappelé que la région affichait les taux de meurtres et de féminicides les plus élevés au monde, mettant ainsi en lumière la violence structurelle à laquelle les femmes sont confrontées. La Directrice exécutive adjointe a poursuivi en affirmant que l'accès des femmes à des rôles décisionnels constituait une condition déterminante de la réalisation de l'ODD 5. À cet égard, elle a félicité le Mexique pour l'élection d'une femme à la présidence du pays. Elle a fait observer que les droits des femmes reculaient à l'échelle mondiale et a précisé que la stratégie de riposte lancée par ONU-Femmes en 2023 avait été appliquée dans toute la région. Elle a ensuite donné des détails sur le grand nombre de pays et de territoires dans lesquels l'Entité est présente, précisant que l'organisation se positionnait parmi les principaux pourvoyeurs d'assistance de toute la région. Elle a souligné le rôle central d'Haïti dans le travail réalisé par ONU-Femmes dans la région, en particulier en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. La Directrice exécutive adjointe a conclu en remerciant les parlementaires des Caraïbes pour leur soutien à la cause des femmes, de la paix et de la sécurité, ainsi qu'aux droits fondamentaux des femmes en Haïti.

26. La Directrice régionale d'ONU-Femmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes a commencé son allocution en évoquant les quatre priorités programmatiques de l'Entité dans la région. La première concerne la gouvernance et la participation à la vie publique. La Directrice régionale a indiqué que, dans cette perspective, ONU-Femmes intervenait auprès des parlements, de la société civile, des partis politiques et des dirigeants, l'objectif étant de promouvoir des lois, des politiques et des institutions sensibles au genre. Elle a ensuite détaillé les différentes législations qu'a soutenues l'Entité en vue de faciliter l'évolution des femmes dans les milieux politiques et, en particulier, de lutter contre la violence sexiste qui y sévit. Elle a poursuivi en ajoutant qu'ONU-Femmes avait œuvré à l'autonomisation économique des femmes par la mise en place effective de systèmes de

soins à autrui dans les secteurs public, privé et communautaire. Évoquant la lutte contre la violence à l'égard des femmes, elle a soutenu qu'ONU-Femmes travaillait avec toutes les parties prenantes pour veiller à ce que des cadres juridiques protègent les femmes à la fois dans et hors de la sphère domestique. Sur les thèmes des femmes, de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire, elle a indiqué que plus de 73 millions de personnes, provenant de plusieurs pays de la région, étaient actuellement en situation de déplacement. Elle a précisé qu'ONU-Femmes travaillait à la mise en place de systèmes de protection avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organismes des Nations Unies. Elle a ensuite fait l'éloge de l'initiative Spotlight, portée par l'Union européenne, pour avoir bénéficié efficacement à un large éventail d'individus et de groupes de la société civile en Amérique latine et aux Caraïbes. Elle a conclu en déclarant qu'ONU-Femmes avait contribué aux efforts des gouvernements de la région dans le cadre des programmes soutenant l'égalité des sexes et la lutte contre les changements climatiques.

27. À l'ouverture des débats, un État Membre a remercié la Directrice régionale d'ONU-Femmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour sa présentation instructive et inspirante. Il a reconnu les progrès accomplis dans la région en matière de soins à autrui, notamment grâce à l'adoption, par plusieurs pays, de législations et de politiques pertinentes. La délégation a ensuite relevé avec inquiétude les nombreux cas de violence sexiste et féminicides dans la région, tout en reconnaissant le rôle déterminant joué par l'initiative Spotlight pour renforcer la criminalisation de la violence à l'égard des femmes et améliorer l'accompagnement des personnes survivantes. Elle a demandé comment ONU-Femmes, dans son prochain plan stratégique, entendait inciter les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à promulguer des lois contre la violence à l'égard des femmes, et comment l'Entité travaillait avec les parties prenantes pour instaurer un environnement favorable à l'adoption d'une telle législation. La délégation s'est enquis du nombre de femmes candidates ayant réussi à se faire réélire dans la région et a en outre demandé comment ONU-Femmes coordonnait ses activités avec celles des autres organismes engagés dans la lutte contre la violence sexiste facilitée par les technologies.

28. La Directrice régionale d'ONU-Femmes pour l'Amérique latine et les Caraïbes a remercié la délégation pour son intervention et a répondu qu'ONU-Femmes utilisait des feuilles de route spécifiques pour s'assurer de l'existence de structures appropriées favorisant l'établissement de mécanismes permettant aux femmes prodiguant des soins à autrui d'entrer dans l'économie formelle. Pour ce qui concerne l'adoption d'une législation visant à criminaliser la violence à l'égard des femmes, elle a déclaré que l'Entité travaillait avec l'ensemble des parties prenantes concernées pour veiller à ce que la législation la plus moderne soit adoptée. La Directrice régionale a indiqué par ailleurs que, dans la région, le nombre de candidates réélues à des fonctions politiques était très faible, et a précisé que la violence était la première cause de non-renouvellement de mandat. Elle a mentionné qu'ONU-Femmes avait collaboré avec le PNUD pour développer un outil de connaissance qui identifie les raisons pour lesquelles les femmes se retirent de la politique.

29. La Directrice exécutive adjointe a remercié l'État Membre pour son intervention et a assuré que le plan stratégique actuel d'ONU-Femmes comprenait quatre domaines d'impact, tous liés à la réduction des inégalités entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Elle a salué les actions entreprises par les États Membres pour préparer Beijing+30 et la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, parmi lesquelles l'adoption de lois au niveau national et la diffusion de rapports et de données. Elle a ajouté que les données constituaient un outil important pour promouvoir la participation des femmes aux processus de prise de décision, et également qu'ONU-

Femmes entendait amener les filles à développer leurs capacités de leadership dès le plus jeune âge. En réponse à un autre point, elle a confirmé la menace que représente la violence facilitée par la technologie et a encouragé les États Membres à la combattre pour favoriser une plus grande participation des femmes dans les espaces publics. La Directrice de la Division des programmes, des politiques et de l'appui intergouvernemental a déclaré qu'ONU-Femmes s'appuyait sur les données pour aborder les problématiques transversales qui touchent la région. Les données sont utilisées pour élaborer des politiques dans des domaines tels que l'économie des soins et la violence sexiste. Elle a conclu en déclarant qu'ONU-Femmes avait coordonné, à l'échelle du système, des actions de sensibilisation aux impacts de la violence à l'égard des femmes dans la vie publique.

IX. Visites de terrain

30. L'Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de la Suède auprès des Nations Unies et Vice-président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes pour 2024 a présenté le rapport sur la visite de terrain du Conseil d'administration d'ONU-Femmes en République de Moldova et en Ukraine en 2024. La délégation était composée de la Présidente, de trois vice-président(e)s et d'autres membres du Conseil d'administration. La visite de terrain avait pour objectif principal d'éclairer le Conseil d'administration, d'une part, sur l'impact des programmes mis en œuvre par le bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale à Istanbul ainsi que par les bureaux de pays d'ONU-Femmes en République de Moldova et en Ukraine, et, d'autre part, sur la contribution de l'organisation à la réalisation des priorités nationales en matière de développement dans ces deux pays. La visite sur le terrain comprenait en outre une étape à Varsovie, en Pologne, ce qui a permis à la délégation de rencontrer des représentants régionaux de l'UNICEF et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et, ainsi, d'obtenir des informations sur la réponse apportée à la crise des réfugiés ukrainiens. L'Ambassadeur a rapporté que la délégation s'était déclarée satisfaite de l'aide apportée par ONU-Femmes aux gouvernements de la République de Moldova et de l'Ukraine dans le cadre de la mise en œuvre de son triple mandat sur le terrain. Il a déclaré que, grâce à la collaboration avec les gouvernements, l'égalité entre les sexes avait été reconnue comme une priorité transversale au sein des programmes nationaux des deux pays. Il a ajouté que la délégation avait constaté que le siège d'ONU-Femmes devait engager une réflexion sur la manière dont l'organisation pourrait tirer meilleur parti de son triple mandat aux niveaux national et régional, et qu'elle avait par ailleurs instamment demandé à ONU-Femmes de continuer à veiller à ce que les capacités humanitaires correspondent aux besoins des pays. Il a également signalé qu'elle avait conseillé à l'Entité d'exposer clairement les liens de cause à effet dans ses rapports, l'objectif étant de montrer comment les résultats et les produits contribuent à la réalisation des objectifs de développement mondiaux. L'Ambassadeur a conclu en remerciant les gouvernements et les peuples de la République de Moldova et de l'Ukraine ainsi que le personnel d'ONU-Femmes pour la réussite de la visite de terrain.

31. À l'ouverture des débats, un État Membre a déclaré qu'ONU-Femmes était un pour lui un partenaire crucial qui l'aidait à aligner ses normes nationales sur les normes mondiales et à promouvoir un avenir meilleur pour tous. L'État Membre a fait remarquer que la présence de responsables gouvernementaux de haut niveau lors des réunions organisées en République de Moldova témoignait de la détermination du Gouvernement à faire avancer la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Un autre État Membre a relevé avec satisfaction le rôle croissant des femmes dans l'économie

ukrainienne. Il a cependant exprimé son inquiétude au vu de l'augmentation, dans le pays, des violences sexuelles liées au conflit en cours.

X. Clôture

32. Dans son discours de clôture, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a félicité la Représentante permanente adjointe du Panama auprès des Nations Unies et le Représentant permanent adjoint de la Pologne auprès des Nations Unies pour leur élection aux postes respectifs de Présidente et Vice-président du Conseil d'administration. Elle a ensuite remercié les autres Vice-président(e)s (représentant la Suède, le Tadjikistan et la Côte d'Ivoire) pour les efforts de coordination déployés au sein de leurs groupes régionaux. Elle a également adressé ses remerciements aux facilitateurs d'Australie, du Panama et des États-Unis d'Amérique pour l'expertise apportée dans le cadre des processus décisionnels. La Directrice exécutive a ensuite remercié les Directrices exécutives adjointes, les directions régionales ainsi que le Secrétaire du Conseil d'administration et son équipe pour leur soutien précieux tout au long de la session.

33. Évoquant les négociations à venir sur le Pacte pour l'avenir, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive s'est déclarée convaincue que les besoins urgents des femmes et des jeunes filles seront au cœur des décisions adoptées. Elle a exprimé l'espoir que la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme s'appuie sur la dynamique du Sommet de l'avenir pour renforcer le soutien du système multilatéral aux femmes et aux filles partout dans le monde. Faisant référence à l'examen prochain de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la Directrice exécutive a ajouté qu'ONU-Femmes, avec l'appui du Conseil d'administration, continuerait à soutenir les actions en faveur de l'ODD 5. Elle a ensuite détaillé les difficultés relatives à la réalisation de l'ODD 5 et, plus largement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a souligné la nécessité de poursuivre les efforts pour surmonter ces obstacles.

34. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a exhorté le Conseil d'administration à continuer de demander des comptes à ONU-Femmes en se fondant sur les recommandations du rapport du Corps commun d'inspection. Elle a approuvé les recommandations relatives au renforcement du mandat de coordination d'ONU-Femmes et a précisé que cet aspect serait au cœur du prochain plan stratégique de l'Entité. Elle a également mentionné que l'établissement du Secrétariat du Plan d'accélération mondial pour l'égalité des sexes au sein même de son bureau témoignait de son engagement dans ce domaine. La Directrice exécutive a fait observer que l'Entité s'était développée à un rythme remarquable au cours de la dernière décennie, et ceci sans cesser de dépasser les objectifs fixés et de faire l'objet d'audits externes positifs. Elle a affirmé que l'organisation restait déterminée à mettre pleinement en œuvre la politique de recouvrement des coûts, notamment en recouvrant tous les coûts directs des projets.

35. En conclusion, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a déclaré que le rythme de travail de l'Entité s'accélérait et qu'elle attendait avec impatience la première session ordinaire de 2025 pour poursuivre le travail d'ONU-Femmes et les discussions sur certains sujets, et en particulier sur les fonctions de gouvernance et de supervision des conseils d'administration, la lutte contre la discrimination et la gestion des risques, les audits, la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ainsi que l'élaboration du prochain plan stratégique d'ONU-Femmes. La Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration pour son soutien et a souligné

comment le mandat unique d'ONU-Femmes confère à l'Entité un rôle décisif pour promouvoir les aspirations de la Charte des Nations Unies.

36. L'Ambassadeur du Tadjikistan et Vice-président du Conseil d'administration a conclu en exprimant sa gratitude au Bureau et à ses spécialistes pour leur aide cruciale avant et pendant la session. Se réjouissant des quatre décisions adoptées, il a remercié les facilitateurs pour leur soutien avisé lors du processus de négociation. Il a en outre remercié le Secrétariat et l'équipe du Conseil d'administration pour l'appui inestimable apporté au Bureau tout au long de leur mandat.

37. La session a ensuite été levée.

Annexe I

Décisions adoptées lors de la deuxième session ordinaire de 2024

2024/9

Rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats du plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes (UNW 2024/7), et en particulier des progrès réalisés par l'Entité sur les engagements pris au titre du Pacte de financement ;
2. *Encourage* ONU-Femmes à inclure, dans son rapport sur le dialogue structuré sur le financement, une analyse des considérations et des futures orientations stratégiques en tenant compte des difficultés et risques d'importance stratégique relatifs à son financement ;
3. *Prend note* de l'importance, pour ONU-Femmes, de disposer de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, mises à disposition en début d'année, afin, d'une part, de remplir efficacement son mandat de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans ses dimensions normatives, opérationnelles et de coordination, et, d'autre part, d'intervenir stratégiquement dans des contextes humanitaires et de développement complexes et d'agir dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ;
4. *Prend note* de l'importance de la disponibilité de financements pluriannuels et flexibles au titre des autres ressources, en particulier via le financement direct des notes stratégiques d'ONU-Femmes, lesquelles permettent d'aligner la programmation sur les priorités de développement des pays et de promouvoir la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies des interventions en faveur des objectifs de développement durable ;
5. *Insiste* sur l'importance des financements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour progresser dans la réalisation des indicateurs de l'objectif de développement durable 5 ;
6. *Se félicite* du nouveau pacte de financement des Nations Unies en faveur des objectifs de développement durable et invite ONU-Femmes et les États Membres à se conformer à leurs engagements respectifs, conformément aux résolutions pertinentes de l'ECOSOC ;
7. *Encourage* ONU-Femmes à poursuivre ses efforts auprès des parties prenantes, y compris du secteur privé, afin de diversifier ses sources potentielles de financement et de renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales ;
8. *Encourage* ONU-Femmes à continuer à inciter les États Membres, notamment par le biais de dialogues structurés sur le financement, à privilégier les contributions aux ressources ordinaires et à substituer aux financements préaffectés des financements plus prévisibles et plus flexibles.

11 septembre 2024

2024/10

Examen complet de la politique conjointe de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* de l'examen complet de la politique conjointe de recouvrement des coûts [DP/FPA/ICEF-UNW/2024/1] ;
2. *Reconnaît* qu'il est essentiel d'assurer le recouvrement de tous les coûts directs et indirects des programmes et des projets ;
3. *Décède* que la politique conjointe de recouvrement des coûts, telle que décrite dans le document DP/FPA/ICEF-UNW/2024/1, remplace la précédente politique de recouvrement des coûts ;
4. *Approuve* les catégories de coûts ci-après et leur définition, telles que proposées dans la politique de recouvrement des coûts, qui prendront effet au 1^{er} janvier 2026 :
 - a) Activités de développement et activités humanitaires, réparties en plusieurs sous-catégories :
 - i. programmes ;
 - ii. efficacité du développement ;
 - b) Coordination des activités de développement des Nations Unies ;
 - c) Fonctions d'appui, réparties en plusieurs sous-catégories :
 - i. activités de gestion ;
 - ii. activités de supervision indépendante et d'assurance ;
 - iii. activités entreprises à des fins spéciales ;
5. *Approuve* la politique de recouvrement des coûts, y compris la méthodologie et les taux qui s'y rapportent ;
6. *Rappelle* la décision 2020/8, paragraphe 4, et demande à ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, de fournir un rapport conjoint harmonisé contenant les informations demandées, en vue d'en discuter tous les ans, lors de la deuxième session ordinaire, dans le cadre du point de l'ordre du jour dédié au dialogue structuré sur le financement ;
7. *Invite* ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, à continuer à présenter dans ses rapports, en adoptant un format harmonisé, les calculs théoriques permettant de mesurer le degré de recouvrement des coûts ;
8. *Demande* à ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, d'une part, de lui soumettre un examen complet de la politique de recouvrement des coûts et de sa mise en œuvre pour décision lors de la deuxième session ordinaire de 2028, et, d'autre part, d'organiser une réunion d'information conjointe en 2027, au cours de laquelle sera proposé un calendrier commun pour l'examen de la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts et pour la présentation des observations et conclusions préliminaires qui seront tirées de cet examen.

11 septembre 2024

2024/11

Examen mené par le Corps commun d'inspection sur la gouvernance et la supervision des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes

Le Conseil d'administration,

1. *Rappelle* sa décision 2024/3 sur l'examen du rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2023/7), qui demandait au Bureau du Conseil d'administration d'ONU-Femmes de présenter, après concertation avec les bureaux des conseils d'administration concernés, un compte-rendu de la mise en œuvre de cette décision lors de la deuxième session ordinaire de 2024 ;
2. *Accueille favorablement* le compte-rendu présenté par le Bureau lors de la deuxième session ordinaire de 2024.

11 septembre 2024

2024/12

Examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes mené par le Corps commun d'inspection

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport « Examen de la gestion et de l'administration au sein de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) » préparé par le Corps commun d'inspection [JIU/REP/2024/1] ;
2. *Prend également note* de la nécessité, pour le Conseil d'administration, de donner suite aux recommandations issues de l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes par le Corps commun d'inspection, compris à celles qui le concernent directement, et décide de continuer à discuter de ces recommandations, autant qu'il conviendra, dans le cadre des points de l'ordre du jour s'y rapportant ;

3. *Demande* à ONU-Femmes de rendre compte, par écrit et à l'occasion d'une réunion d'information informelle organisée avant la première session ordinaire du Conseil en 2025, du plan de mise en œuvre de l'initiative « Pivoting to Regions and Countries », en veillant à présenter un calendrier, les bénéfices substantiels et économiques associés, une analyse coûts-avantages, une évaluation des risques ainsi que les mesures d'atténuation envisagées ;

4. *Encourage* ONU-Femmes à prendre en considération les recommandations informelles ayant un lien explicite avec l'initiative « Pivoting to Regions and Countries » pour la préparation du plan de mise en œuvre.

11 septembre 2024